TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LACHUTE

Compte rendu de réunion
8 septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 09 JUIN 2022 1
1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
1.2 ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU 1

2. ARRÊT AU POSTE DE PESÉE/ENTRÉE DU SITE 1
2.1 PRÉSENTATION DU POSTE DE PESÉE 1
2.2 SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC (MAI, JUIN, JUILLET) 3

3. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE PLATEFORME DE COMPOSTAGE 3
3.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE 3
3.2 PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS D'ENGLOBE 5
3.3 CHANTIER DE LA NOUVELLE PLATEFORME POUR LE TRAITEMENT DES SOLS CONTAMINÉS 6

4. ARRÊT AU FRONT DE DÉCHETS 6
4.1 PRÉSENTATION DU FRONT DE DÉCHETS 6
4.2 PRÉSENTATION DES NOUVELLES REDEVANCES SUR LES MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT 8
4.3 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (MAI, JUIN ET JUILLET) 9
4.4 PRÉSENTATION SUR LES ÉMISSIONS DE GES 9

5. ARRÊT AUX BASSINS DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION 11
5.1 PRÉSENTATION DES BASSINS DE PRÉTRAITEMENT 11

6. ARRÊT À LA ZONE OPÉRÉE PAR ENGLOBE 12
6.1 FAITS SAILLANTS - SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES TONNAGES 12

7. ARRÊT AUX INSTALLATIONS DE EDL/LYDIA 13
7.1 PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS D'EDL 13
7.2 FAITS SAILLANTS - SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES TONNAGES 16

8. DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE 16
8.1 PROCHAINE RENCONTRE 16

9. LEVÉE DE RÉUNION 16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Liste des présences

Annexe 2 Ordre du jour

Annexe 3 Tableau des actions de suivi

Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. OUVERTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 09 JUIN 2022

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2022 qui déroulera sous le format d'une visite de site.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il précise que les actions de suivi seront présentées tout au long de la visite et que celles qui n'auront pu être abordées seront remises à la prochaine rencontre. Il ajoute que la personne représentant la Régie ne pouvait être présente à la rencontre et, qu'en conséquence, toutes les actions de suivi qui demandaient son intervention seront remises à la prochaine rencontre.

M. Marc-André Desnoyers présente la séquence de visite : poste de pesée, nouvelle plateforme de compostage, front de déchet, bassins d'eau, ancienne plateforme de compostage et opérations de biogaz.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

Action de suivi :

- Reporter les points de suivi qui sont sous la responsabilité de la Régie à la prochaine rencontre.

1.2 ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 9 juin 2022 est validé par les membres.

2. ARRÊT AU POSTE DE PESÉE/ENTRÉE DU SITE

2.1 PRÉSENTATION DU POSTE DE PESÉE

M. Desnoyers explique que pour chaque entrée sont notés le poids, les matériaux transportés et leur provenance. Si des matières radioactives sont détectées, généralement des déchets biomédicaux, un signal est émis et la source du matériel radioactif est vérifiée. Tous les contrats sont préenregistrés ce qui représente 95% des entrées, le 5% restant étant des citoyens qui payent au poste d'entrée pour pouvoir décharger des matières résiduelles.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Quelle quantité de radioactivité est nécessaire pour que ce soit détecté?	M. Desnoyers répond qu'il y en a toujours un peu dans l'air ambiant ce qui génère ce qu'on appelle des bruits de fond. La sensibilité de détection est d'environ 4000 cps (counts per second) de radiation gamma.
Est-ce que c'est assez sensible pour que de très petites fioles soient détectées?	M. Desnoyers confirme que oui et qu'il est aussi possible de savoir dans quelle section du chargement se trouve le déchet radioactif. Avec un appareil portatif, l'endroit précis de l'élément radioactif dans le chargement peut être déterminé afin de l'identifier et de l'évaluer. Les déchets radioactifs proviennent majoritairement de sources biomédicales. Si le matériel est autorisé, ce dernier est disposé à un endroit stratégique sur le site. Une procédure est prévue en cas de réception de matériel nucléaire, mais M. Desnoyers mentionne n'avoir pas eu connaissance d'une telle situation au site.
Est-ce que tous les déchets biomédicaux sont enfouis ou certains sont brulés?	M. Desnoyers affirme que l'incinération dans la région n'est pas une pratique courante.
Savez-vous ce que font les hôpitaux avec leurs déchets biomédicaux?	M. Desnoyers affirme que les déchets biomédicaux ne sont pas envoyés dans les LET. Il précise que WM ne reçoit pas de chargement complet de matériaux biomédicaux, mais plutôt quelques matériaux qui sont souvent mis à la poubelle par des particuliers. Mme Caillaud précise que ce qui est autorisé comme déchets biomédicaux et stipulé dans les contrats, est très restreint et doit préalablement avoir été prétraité.
Est-ce que vous recevez des médicaments?	Mme Caillaud répond que normalement il n'y a pas de médicaments dans les déchets puisqu'ils sont acheminés ailleurs qu'aux sites d'enfouissements. Toutefois, des particuliers jettent parfois des médicaments dans la poubelle et dans ces cas, peuvent se retrouver dans les déchets acheminés au site.

Action de suivi :

- Revenir sur le matériel médical accepté au site.

2.2 SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC (MAI, JUIN, JUILLET)

M. Desnoyers indique qu'il n'y a eu ni signalement ni visite du ministère pendant la période s'étalant entre mai et juillet dernier. Il précise que le ministère a fait une visite le 9 août dernier, mais que le mois d'août fera partie du suivi lors de la prochaine rencontre. M. Desnoyers mentionne tout de même que tout était conforme pendant la visite.

3. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

3.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

M. Jean-Christian Brisson, directeur régional chez Englobe, partage que la nouvelle plateforme de compostage d'Englobe est un projet unique en Amérique du Nord considérant sa particularité d'être située sur le dessus d'une cellule fermée ne produisant plus de biogaz. C'est un projet inspiré d'Europe. Il mentionne que la conception du projet a amené des défis, mais que les opérations se passent comme prévu et espérer que cette expérience pourra servir à inspirer d'autres initiatives semblables.

M. Brisson précise que cette nouvelle plateforme a une capacité de 40 000 tonnes de compost qui couvrira progressivement l'ensemble de l'espace du haut de la cellule. Il ajoute que la rampe d'accès installée sur la face inclinée de la cellule de déchets, qui a été conçue par des spécialistes et approuvée par un ingénieur en circulation, est à voie double pour permettre le croisement de véhicules qui circulent depuis et vers la plateforme.

M. Mucienko, chef des opérations au site de Lachute, explique qu'un premier andain est situé sur la plateforme et que la plateforme est séparée en secteurs dans le but de générer moins d'eau de lixiviation puisque seule l'eau ayant été en contact avec cet andain est considérée comme du lixiviat, alors que l'eau en contact avec le reste de la plateforme est, pour le moment, de l'eau de ruissellement. Cela permet de baisser l'affluence d'eau dans les bassins, mais peut générer un peu d'odeurs sur le dessus de la plateforme en raison du lixiviat qui stagne avant d'être acheminé vers les bassins. La plateforme a été conçue pour que la gestion soit efficace et respecte la réglementation. Le but est que l'eau soit acheminée vers les bassins à un point plus bas sur le site de façon simultanée puisqu'il faut tenir compte du fait qu'il y a du tassement qui se produira avec le temps. Cela permet donc de maintenir un niveau similaire sur l'entièreté de la plateforme.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
C'est donc un projet qui était théorique et maintenant trouve son application pratique?	M. Brisson précise que le concept existe déjà en Europe, mais que c'est une première en Amérique du Nord.

Questions ou commentaires	Réponses
Combien de mètres d'argile ont été enlevés pour permettre la construction de la plateforme?	M. Brisson répond qu'aucune matière n'a été retirée, c'est plutôt 2 mètres de roches et d'argiles qui ont été ajoutés pour la construction et le nivellement de la plateforme.
Est-ce que la présence d'oiseaux peut s'expliquer par celle de rongeurs dans les talus?	M. Brisson répond que les oiseaux sont plutôt attirés par la présence de déchets.
Les espèces d'oiseaux sont différentes sur cette plateforme, ou on voit plusieurs corbeaux, alors que la plateforme en contrebas semble plus attirer les goélands. Qu'est-ce qui explique ce constat ?	M. Brisson répond que l'altitude de la plateforme de compostage explique la présence d'espèces d'oiseaux différentes.
Pourquoi traite-t-on le compost si ce dernier est organique?	M. Brisson explique que c'est pour balancer les concentrations de nutriments présents en trop grande quantité dans les déchets organiques ce qui est nocif pour l'environnement.
À quelle hauteur sommes-nous?	M. Brisson répond que la plateforme est à 30 mètres du sol.
Est-ce qu'il y a encore du captage de biogaz ?	M. Brisson confirme qu'il n'y a plus de biogaz dans les cellules sur lesquelles la nouvelle plateforme de compostage est située. Néanmoins, par mesure de sécurité, les travailleurs portent des détecteurs de gaz en tout temps lorsqu'ils y travaillent.
Est-ce que les odeurs de composts sont plus perceptibles à la nouvelle plateforme en raison qu'elle est plus haute en altitude que l'ancienne plateforme?	M. Brisson explique qu'aujourd'hui, les odeurs du compost nouvellement arrivé sont accentuées par les vents.
La décomposition du compost émet-elle du biogaz?	M. Brisson répond que la quantité de biogaz provenant du compost est faible parce que le volume du compost est inférieur à celui des déchets et qu'il est exposé à l'oxygène tandis que celui provenant des déchets est compressé sous leur poids.
Ce n'est donc pas assez de production de biogaz pour le récupérer ?	M. Brisson répond que non et mentionne que le ratio de volume de matière est d'environ dix fois inférieures que ce qui se trouve dans la cellule sous la plateforme.
Quels oiseaux sont présents à la nouvelle plateforme de compostage?	M. Brisson affirme qu'il y a de nombreux types d'oiseaux présents, dont des urubus, des aigles à tête blanche et d'autres oiseaux de proie. À cet effet, ils étudient la possibilité d'employer des fauconniers.

Questions ou commentaires	Réponses
Avez-vous plus d'oiseaux maintenant que vous êtes en hauteur?	M. Brisson conclut qu'il y a plus d'oiseaux de proie parce qu'ils aiment la hauteur.
Est-ce que l'un des tas que l'on voit sur la plateforme est de la matière organique en phase finale de décomposition?	M. Richard répond que ce n'est pas du compost et précise qu'il s'agit de la matière pour faire l'amendement de la matière organique et qu'il est obligatoire par règlement de l'ajouter.
Est-ce que le tassement des déchets sous la plateforme pourrait être un enjeu?	M. Brisson répond qu'il n'y a pas d'enjeu en ce moment, ajoutant qu'un suivi du phénomène de tassement est effectué.
S'il y a un tassement, de combien de mètres est-il?	M. Brisson précise que l'ensemble du site va descendre de 1 à 1.5m en 10 ans. Il ajoute que du matériel est ajouté à la plateforme au fur et à mesure pour maintenir le niveau.
Les déchets peuvent ainsi être valorisés.	M. Brisson confirme qu'un site de déchet et un site de compost peuvent bien cohabiter.
Est-ce que l'andain sera déplacé pour maintenir le tassement égal?	M. Brisson affirme que les opérations vont bouger et qu'Englobe devra déplacer et rajouter du matériel pour combler l'espace. Comme le déplacement se fait progressivement, ce sera peu perceptible.
Il y a de nombreuses composantes dans les cellules sous la plateforme qui pourraient éventuellement susciter un intérêt pour la récupération de métaux par exemple. Est-ce que vous pourriez recreuser ces cellules pour aller chercher des ressources?	M. Brisson répond que ce n'est pas un projet envisagé à l'heure actuelle et que l'objectif d'Englobe à ce stade est de revaloriser une section du LET en évitant de contaminer un nouveau milieu par la construction d'une plateforme à un endroit vierge.
Le partage du LET pour des activités de compostage semble logique pour la gestion des eaux.	M. Brisson ajoute que le but est d'optimiser la gestion des déchets qui se retrouvent tous au même endroit.

3.2 PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS D'ENGLOBE

Mme David, adjointe technique chez Englobe, présente les données des entrées et des sorties pour l'année en cours. Elle mentionne que 11 855 tonnes de compost ont été transportées au site, ce qui est dans la norme pour cette période de l'année, ce qui a donné lieu à environ 13 000 verges cubes de produits finis. Elle précise que la période de grande affluence arrive alors que les agriculteurs vont venir chercher du compost pour les champs.

Les matières organiques triées (SSO) sont à 78% d'avancement et il est prévu qu'ils soient complétés en décembre. En ce qui concerne les opérations, le compost est présentement en phase de tamisage.

Mme David affirme qu'Englobe a commencé à recevoir du compost à la nouvelle plateforme depuis le 13 juillet. Depuis cette date, Mme David sonde les citoyens habitant aux abords du site afin de déterminer s'il y a des odeurs ou autres inconforts. Les citoyens n'ont pas mentionné avoir ressenti de différence depuis la mise en fonction de la nouvelle plateforme.

M. Brisson présente les travaux d'aménagement d'un plateau situé près de la nouvelle plateforme de compost où seront emménagées des roulottes et de la machinerie lourde.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Donc, la machinerie sera maintenant concentrée ici sur la nouvelle plateforme plutôt qu'en contrebas où se trouve l'autre plateforme de compostage ?	M. Brisson confirme que c'est le cas.

3.3 CHANTIER DE LA NOUVELLE PLATEFORME POUR LE TRAITEMENT DES SOLS CONTAMINÉS

M. Brisson explique que, comme la durée du projet lors de son élaboration était de 15 ans et que 5 ans se sont écoulés depuis, ils doivent maintenant revoir le projet.

4. ARRÊT AU FRONT DE DÉCHETS

4.1 PRÉSENTATION DU FRONT DE DÉCHETS

M. Desnoyers explique que la cellule 3 de la phase 3 ne reçoit plus de déchets, mais elle est encore ouverte pour y entreposer des sols contaminés qui servent au recouvrement journalier sur le front de déchet qui est actif sur la cellule 4 de la phase 3. Des pancartes identifient les contrats auxquels les sols contaminés sont associés puisqu'une contre-analyse de la matière est faite pour en valider la conformité, sans quoi le client doit venir récupérer son chargement M. Desnoyers explique qu'une fois que la cellule 4 sera au même niveau que la cellule 3, cette dernière sera complétée jusqu'à son niveau final et une couche de deux mètres d'argile est ensuite ajoutée.

Il précise que les déchets sont compactés par une machinerie munie de roues dentelées qui procède par couches de plus ou moins trois mètres de déchets à la fois. Chaque fois que deux couches de trois mètres sont complétées, des conduits de captation horizontaux sont installés. Les puits verticaux sont installés une fois que la hauteur finale est atteinte.
M. Desnoyers ajoute que la quantité de déchets arrivée au site en juillet a été plus élevée qu'à l'habitude puisqu'il y a eu redirections de matières vers le site de Lachute, notamment en raison de l'atteinte du tonnage autorisé au site de Lachenaie (WC) et aussi en raison d'un incendie majeur du centre de traitement de matériaux secs de Koncas (GFL). Le site de Lachute approchera donc les 500000 tonnes métriques autorisées au CA cette année jusqu'au 31 octobre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
L'odeur que l'on perçoit, est-ce qu'il s'agit de méthane?	M. Desnoyers répond que l'odeur perçue est celle du biogaz.
Quelle est la concentration du méthane dans le biogaz?	M. Desnoyers répond que le méthane, qui est la cause de l'odeur, représente environ 50% de la composition du biogaz.
Est-ce que vous remplissez la cellule 3 de la phase 3 jusqu'à une date précise?	M. Desnoyers explique que ce qui est déterminant est la hauteur des déchets et non une date précise. Pour la cellule 3, la fermeture dépendra également de la cellule 4. Il mentionne que ce ne sera pas avant un an.
Le remplissage d'une cellule prend combien de temps?	M. Desnoyers répond que pour remplir une cellule complètement, le délai est d'environ deux ans et demi.
N'était-ce pas plutôt jusqu'en 2035 que les cellules pouvaient accueillir des déchets?	M. Desnoyers explique que la zone 4, dont l'obtention du certificat d'autorisation est prévue pour la fin 2022, aura la capacité d'accueillir des déchets pendant une durée d'environ 9-10 ans.
Combien de villes déposent leurs déchets ici?	M. Desnoyers répond qu'il y en a entre 20 et 30 villes ce qui inclut l'ensemble des municipalités de la MRC jusqu'à Gatineau. M. Craft affirme que le registre des villes avait déjà été présenté au comité et que la liste mise à jour pourrait être partagée à nouveau au comité.
Par le passé, le comité avait accès aux données d'entrées de déchets mensuelles où il était possible, notamment, de voir la comparaison avec l'année précédente. Il y a d'ailleurs eu des enjeux par le passé concernant les dépassements de volumes et de tonnages. Est-ce que le comité pourrait avoir accès à cette information?	M. Desnoyers confirme que des circonstances ont fait en sorte que le partage des données a été interrompu, mais que cela pourrait être à nouveau partagé, par exemple dans les annexes de compte rendu. Il ajoute que ces données sont conservées, car elles sont nécessaires pour assurer une bonne gestion des tonnages pour s'assurer de respecter les volumes à la fin de l'année. M. Craft confirme que le rapport pourrait être rendu disponible en amont des rencontres.
Est-ce possible d'avoir aussi accès aux données sur les montants payés par Lachute et les autres municipalités?	M. Desnoyers répond que ces données se trouvent dans les rapports de la Régie et que la provenance de tous les déchets et paiements est répertoriée. Il mentionne que ces données pourront également être partagées.

Action de suivi :

- Partager la liste des villes qui déposent leurs déchets au site
- Partager les données d'entrée de déchets mensuelles, pour chacune des municipalités qui déposent au site, et faire la comparaison avec l'année précédente
- Partager les données de redevances payées par chacune des municipalités

4.2 PRÉSENTATION DES NOUVELLES REDEVANCES SUR LES MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT

M. Desnoyers annonce que le projet de redevance du gouvernement prévoit qu'au 1er janvier 2024 le montant des redevances atteindra 10$ pour chaque tonne de sols contaminés ou de matériaux alternatifs acheminés à un site qui en assure la gestion.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Il n'y avait pas de redevance avant?	M. Desnoyers confirme que c'est une nouvelle mesure pour favoriser le traitement des sols contaminés plutôt que de seulement les revaloriser comme matériel de recouvrement. Seuls les déchets sont actuellement assujettis à une redevance gouvernementale. M. Brisson précise que les sols seront tracés via un système mis en place par le gouvernement
Est-ce que les gestionnaires de chantiers devront documenter les sols contaminés qu'ils envoient aux sites désignés?	M. Desnoyers explique que, par l'intermédiaire de l'application Traces Québec, la réception de chaque chargement inscrit dans l'application est fermée par le site récepteur suivant son déchargement. M. Brisson confirme qu'il sera possible de tracer près de 100% des sols contaminés à partir de janvier 2023.
Qui est responsable de percevoir la redevance?	M. Desnoyers confirme qu'elles seront perçues par les sites récepteurs qui devront les acheminer au gouvernement.
Donc, l'opération de traçage et les employés qu'elle requiert sont de la responsabilité de WM?	M. Desnoyers répond que c'est le cas pour la portion réception de l'application.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que le ministère peut vous demander de fournir les preuves des confirmations de réceptions de sols contaminés qui lui ont été communiquées?	M. Desnoyers explique que la seule responsabilité du site récepteur est de confirmer ou infirmer les entrées. Le client est responsable de communiquer le contenu du chargement et sa provenance. M. Brisson précise que si le tonnage tracé n'est finalement pas répertorié physiquement, le site récepteur pourrait aussi avoir une certaine responsabilité.
S'il y a eu confirmation de réception du sol contaminé, il y a une redevance de 10$ la tonne. Donc, confirmer la réception de sols contaminés sans être en mesure de le localiser physiquement est plus grave que de refuser de le recevoir?	M. Brisson précise qu'il ne faut pas mélanger le programme Traces Québec, pour la traçabilité des sols, et le système de redevance. L'enjeu de responsabilité est par rapport à la participation au traçage avec Traces Québec. M. Desnoyers ajoute que la responsabilité du site par rapport à la traçabilité sera à déterminer puisqu'il peut y avoir des situations de réception de sols contaminés qui n'ont pas de bordereau ou d'indications. Mme Caillaud précise qu'une période de 4 mois est prévue pour en faire l'essai.

4.3 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (MAI, JUIN ET JUILLET)

Ce point n'ayant pu être traité, il est reporté à la prochaine rencontre. Les données seront accessibles dans les annexes.

Action de suivi :

- Faire un retour sur les faits saillants du suivi environnemental de mai, juin et juillet lors de la prochaine rencontre.

4.4 PRÉSENTATION SUR LES ÉMISSIONS DE GES

Mme Caillaud présente le rapport d'émissions de GES qui est émis annuellement et transmis au ministère Environnement et Changement climatique Canada et au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques au plus tard le 1er juin. Elle précise qu'un seul document est transmis à WM par le consultant. Ce rapport regroupe ainsi les demandes intégrées dans les systèmes gouvernementaux. Comme il y a différents types de GES, le dioxyde de carbone étant le plus connu et la référence internationale, toutes les données d'émissions sont converties en leur équivalant en CO_2 afin d'avoir une base de comparaison pour tous les types de gaz. Seules les entreprises produisant plus de 10 000

tonnes de CO_2 doivent produire et transmettre au MELCC un rapport annuel d'émission qui est accessible :

Registre des émissions de GES au Québec 2020 :
https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/registre/RegistreGES-2020.xlsx

Pour le site de Lachute, 90% des biogaz proviennent des déchets eux-mêmes alors que l'autre 10% provient surtout de la machinerie utilisée dans les opérations. Les données démontrent que les émissions ont grandement diminué à Lachute dans les dernières années, ce qui est attribuable à l'amélioration de la captation du biogaz et sa revalorisation.

Mme Caillaud précise qu'un palmarès des émetteurs de GES au Québec est publié par le Journal de Montréal annuellement, mais que ce classement est différent de celui du site gouvernemental. Selon les données gouvernementales, le site de Lachute se classe au 46e rang en 2020 comparativement au 39e rang en 2019, ce qui note une amélioration.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Comment faites-vous pour calculer les émissions puisqu'elles sont relâchées dans l'air?	Mme Caillaud explique que c'est calculé à partir des données de déchets acceptés au site, données qui sont communiquées au gouvernement. M. Desnoyers ajoute que le gouvernement possède des tables et des ratios et que, selon le type de matériel accepté, ces grilles permettent d'attribuer une quantité d'émissions produites.
Une expertise particulière est requise pour faire ces calculs d'émissions de GES?	Mme Caillaud confirme qu'il y a des consultants spécialisés en la question qui travaillent avec les gouvernements et les entreprises pour les accompagner dans leur reddition de compte concernant les calculs d'émissions de GES.
Est-ce que EDL et Englobe doivent, au même titre que WM, envoyer des rapports d'émission de GES au gouvernement?	M. Thériault explique qu'EDL n'a pas encore à faire ce type de rapport, mais que certains calculs sont faits puisque des informations doivent être communiquées à RECYC-QUÉBEC. M. Brisson mentionne qu'Englobe recueille certaines données, mais elles ne sont pas aussi exhaustives que celles présentées par WM.

5. ARRÊT AUX BASSINS DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

5.1 PRÉSENTATION DES BASSINS DE PRÉTRAITEMENT

M. Desnoyers présente le bassin d'accumulation et le bassin aéré permettant le prétraitement des eaux de lixiviation. Il explique que la quantité d'eau dans le bassin d'accumulation peut fortement fluctuer selon les périodes de l'année et qu'il est présentement haut pour cette période de l'année.

Mme Caillaud ajoute qu'entre le 1er mai et le 15 juin, en raison des fortes pluies, il a été impossible d'acheminer de l'eau prétraitée à l'usine de traitement de la ville, celle-ci étant saturée. C'est ce qui explique pourquoi l'eau dans les bassins est très élevée.

M. Desnoyers explique que la capacité de traitement des eaux usées est une situation qui fait l'objet de plusieurs discussions entre WM et la Régie afin de trouver des solutions. Il réitère que WM considère cette situation comme prioritaire.

M. Desnoyers identifie également un amas d'argile près des bassins de rétention, en réponse à une question posée, qui sera en partie utilisée lors du recouvrement final des cellules.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Combien de temps est requis pour traiter l'eau entre chaque bassin?	M. Desnoyers explique que le bassin d'accumulation est un bassin tampon et que ça dépend donc des périodes de l'année et de la quantité acheminée vers l'usine de traitement de la ville. Quant à l'eau prétraitée, elle est acheminée aux bassins tampons aussitôt que les charges sont confirmées à l'usine de prétraitement.
Le traitement des eaux se fait par séquence?	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. L'eau prétraitée est gardée dans les bassins où elle est contrôlée jusqu'à ce que la Ville soit en mesure de l'accepter pour traitement.
Comme le niveau des bassins est déjà élevé, est-ce qu'il y a un enjeu potentiel pour l'hiver qui arrive?	M. Desnoyers précise que c'est la période d'automne qui est critique et que l'hiver, le prétraitement n'est pas possible. Mme Caillaud ajoute que les bassins ont des niveaux élevés puisqu'entre le 1er mai et le 15 juin peu d'eau a pu être envoyée vers l'usine de la ville en raison des pluies abondantes.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que la quantité d'eau que vous avez envoyée à l'usine de la ville est connue?	Mme Caillaud confirme que les informations sont disponibles par télémétrie, donc ils peuvent y avoir accès en tout temps sur leur cellulaire. Elle ajoute qu'une limite de 900 mètres cubes d'eau transmise par jour est imposée par la Ville.
Qui paye pour le traitement des eaux usées du site?	M. Desnoyers explique que c'est une entente tripartite entre le gestionnaire WM, la Ville et la Régie.
Vous travaillez davantage avec la Régie que les villes?	M. Desnoyers confirme que WM discute principalement avec la Régie, car c'est elle qui est propriétaire du site. Il ajoute que bien que le niveau d'eau soit élevé dans les bassins, WM maintient une surveillance et que tous les partenaires sont avisés de faire leurs efforts pour la gestion des eaux pour limiter l'affluence.
Est-ce que vous vendez le surplus d'argile?	M. Desnoyers répond que des frais doivent être engagés pour s'en départir.
Qui récupère le surplus d'argile moyennant une compensation?	M. Desnoyers précise que la sablière voisine utilise l'argile pour remplacer le sable retiré sur son site.

6. ARRÊT À LA ZONE OPÉRÉE PAR ENGLOBE

6.1 FAITS SAILLANTS - SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES TONNAGES

L'ancienne plateforme de compostage est située sur la phase 4. Plusieurs amas de matières organiques triées s'y trouvent et doivent être déplacés (38% l'ont été) en vue du début des opérations de la nouvelle cellule de WM prévue à cet endroit en janvier 2023.

M. Mucienko explique que plus le compost est noir, meilleure est sa maturité. Le processus de compostage implique toujours deux tamisages. Le premier, fait au bout d'un an et sert à retirer les matières non compostables. Après un tel tamisage, la matière se réchauffe et continue son processus de décomposition. Un deuxième tamisage est fait à la fin du processus de maturation pour diminuer la grosseur des particules afin qu'il puisse être vendu.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Qu'est-ce qui est prévu pour la portion de terrain inutilisée en marge de la phase 4?	M. Desnoyers précise que cet espace n'a pas d'usage prévu pour le moment.

Questions ou commentaires	Réponses
Le chemin qui mène à l'ancienne plateforme de compostage va-t-il être maintenu considérant le début des opérations de déchets sur la phase 4?	M. Desnoyers confirme, ajoutant qu'une zone tampon va devoir être établie pour la sécurité des bassins.

7. ARRÊT AUX INSTALLATIONS DE EDL/LYDIA

7.1 PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS D'EDL

M. Yves Thériault, directeur régional pour EDL, explique que les puits verticaux sont forés à 20-25 mètres de profondeur et liés au système d'aspiration des biogaz. Le rayon d'action des puits est d'environ 30m. Il explique que les conduits horizontaux de captation qui se trouvent dans l'amas des déchets sont orientés du nord au sud et qu'ils sont moins nombreux dans les vieilles sections. Il ajoute qu'antérieurement, le système d'aspiration était situé au sud, dans le même sens que l'inclinaison du terrain, ce qui ne permettait pas d'être efficace pour la captation du biogaz. Maintenant, un système d'aspiration a été ajouté au nord du site, devenu l'aspiration principale, tandis qu'au sud c'est la gravité qui permet d'extraire le lixiviat accumulé dans les conduits. Cette nouvelle procédure a grandement amélioré la performance de captation du biogaz et de diminuer les odeurs.

M. Thériault présente le collecteur principal, qui fait l'aspiration dans les conduits pour le biogaz et le lixiviat, et les modulateurs qui, par un processus de gravité, sépare le lixiviat du biogaz.

Il explique que le biogaz est acheminé à la centrale par aspiration. La première section en marge de l'usine est la salle de traitement qui contient des séparateurs pour un léger prétraitement permettant d'isoler l'acide sulfurique, dont la concentration dans le biogaz est d'environ 20%. Dans la centrale, 7 moteurs fonctionnent en permanence. Il note que le permis d'opération ne permet pas de dépasser 10 MWA et la quantité de biogaz provenant du site permet un rendement de 8 à 9 MWA.

M. Thériault présente ensuite les données d'utilisation de la torchère qui a dû être utilisée en juillet en raison de la présence de tornades et d'orages violents ayant provoqué l'arrêt de la centrale. Aussi, les données sur le volume de biogaz capté démontrent que le biogaz est presque entièrement valorisé.

M. Thériault invite également les personnes qui voudraient visiter l'intérieur de la centrale à communiquer avec lui par courriel.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Pourquoi les puits verticaux sont-ils connectés au système électrique?	M. Thériault explique que des fils chauffants et isolés sont maintenant installés autour des tuyaux de captation pour éviter la condensation du biogaz l'hiver. L'hiver, lorsque le biogaz plus chaud entre en contact avec l'air froid, causant de la condensation affectant l'aspiration et l'efficacité de la captation et pouvant même causer des dommages au système. Le système de câbles chauffants permet d'empêcher cette condensation.
Depuis combien d'années avez-vous ce système de câbles chauffants?	M. Thériault répond que ce système de câble chauffant à pistons existait avant l'arrivée d'EDL. Depuis 2019, un système de pompes à air comprimé beaucoup plus performant est utilisé. Quand les pompes bloquent, elles sont sorties, nettoyées, puis remises en fonction. M. Desnoyers souligne le constat de WM selon lequel l'efficacité de captation de l'ensemble du site s'est améliorée.
Quelle est l'utilité des morceaux de pavés qui sont entreposés sur le site?	M. Desnoyers répond qu'ils sont utilisés pour solidifier les chemins d'accès pour aller au front de déchets.
Pour le biogaz, est-ce que deux grosseurs de conduits sont utilisées?	M. Thériault confirme que c'est le cas. Les conduits principaux ont une dimension de 18 pouces et les conduits secondaires, connectés aux conduits principaux, ont plutôt une dimension de 8 pouces.
Advenant l'hypothèse que le conduit sud est entravé, que se passe-t-il?	M. Thériault répond qu'il est alors possible d'aspirer par le nord.
Le lixiviat qui s'insère dans les conduits est recueilli du côté sud. Que se passe-t-il ensuite?	M. Thériault précise qu'il est alors géré en passant par un système de canalisation qui l'achemine au bassin de traitement.
Les conduits traversaient les cellules déjà jusqu'au nord avant que vous y installiez l'équipement d'aspiration?	M. Thériault confirme, mais ajoute qu'ils étaient anciennement fermés avec des bouchons tandis qu'ils peuvent maintenant fonctionner des deux côtés, nord et sud. Il y a un collecteur à tous les quinze mètres de conduits horizontaux et tous les dix mètres de hauteur. Les conduits horizontaux servent principalement à la gestion des odeurs tandis que les verticaux servent principalement pour l'absorption du gaz.

Questions ou commentaires	Réponses
Donc le biogaz est seulement aspiré dans les conduits verticaux?	M. Thériault précise que les biogaz sont aspirés tant dans les conduits verticaux que les horizontaux. M. Desnoyers précise que pour les conduits horizontaux, avec le temps le tassement des déchets peut les écraser et ils peuvent perdre de leur efficacité. Les verticaux n'ont pas cet enjeu et sont donc plus efficaces pour capter les biogaz à long terme. Avec le temps, ils vont suppléer les conduits horizontaux.
Vous gardez la configuration d'avoir des collecteurs à tous les quinze mètres de long et dix mètres de haut dans les nouveaux conduits?	M. Thériault confirme encore utiliser cette méthode, mais que la phase 4 pourrait comporter quelques changements. Les plans de conceptions font partie de la présentation à faire au comité lors de la rencontre de décembre.
Êtes-vous en mesure d'accumuler de l'énergie dans la centrale?	M. Thériault répond que non. Il précise que des transformateurs permettent de convertir le courant dans le format exigé par Hydro-Québec et que l'usine fournit la municipalité de Brownsburg-Chatham en électricité. Il ajoute qu'advenant un bris, c'est Hydro-Québec qui a le contrôle des disjoncteurs, ce qui peut arriver 5 à 6 fois par année.
Est-ce que c'est Hydro-Québec qui contrôle la torchère?	M. Thériault répond que c'est EDL qui s'en occupe. EDL a un total de 4 employés qui sont de garde afin d'assurer une surveillance 24/7. Il précise que l'électricité alimente le système de pompage, mais qu'un délai entre l'arrêt des pompes et la diminution de la pression dans les conduits peut se produire. Cependant, puisque le biogaz pourrait ressortir lorsque l'aspiration n'est plus assez forte, la torchère est utilisée de manière préventive.
Est-ce que la centrale Lydia fournit l'électricité utilisée par le site?	M. Thériault répond que la proportion d'électricité utilisée par le site par rapport à la production de la centrale Lydia est de 5%. Le site est néanmoins branché au réseau d'électricité d'Hydro-Québec en cas d'arrêt de l'usine.
Pourriez-vous plutôt opter pour la production de gaz naturel renouvelable avec le biogaz?	M. Thériault explique qu'il n'y a aucun oléoduc à proximité. Il faudrait le liquéfier et l'acheminer par transport, ce qui implique une logistique et des coûts considérables.

7.2 FAITS SAILLANTS - SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES TONNAGES

Il n'y a eu aucune intervention sur ce point lors de la rencontre. Néanmoins, les données de tonnages sont disponibles en annexe.

8. DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

8.1 PROCHAINE RENCONTRE

M. Desnoyers rappelle que la prochaine réunion est prévue le 8 décembre 2022. Puis, il remercie les membres pour leur présence.

9. LEVÉE DE RÉUNION

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h49.

Anne Bélanger et Nicolas Lavoie
Responsables du compte rendu